





2 février, journée mondiale des zones humides : lancement de l'opération de protection de la forêt marécageuse de Jarry

La protection de la forêt marécageuse de Jarry

Des pressions constantes s'exercent sur les zones humides littorales de l'archipel (aménagements routiers, décharges, zones industrielles et résidentielles...). Leur nombre diminue et les cas de pollutions ou de dégradations se multiplient mettant souvent leur équilibre en péril.

Le cas de la forêt marécageuse de Jarry est symptomatique : le principal poumon économique de la Guadeloupe s'est depuis une trentaine d'années développé sur une partie de la mangrove au mépris quelquefois des protections légales qui s'imposent normalement au Domaine Public Lacustre et Maritime.

Pour contrer cette menace et tenter de préserver les dernières formations forestières présentes, l'ONF, la Commune de Baie-Mahault, le Conservatoire du Littoral et la DDE maritime unissent leurs forces. Dans le cadre du projet Interreg Zones Humides Littorales (voir plus bas), nous lançons une opération de délimitation et de matérialisation des zones humides de Jarry. Une matérialisation claire, visible de tous (fossé, barrière, grillage là où cela semble nécessaire) sera accompagnée d'une sensibilisation renforcée (panneaux). Ces travaux, lancés le 2 février 2010 se dérouleront sur 18 mois. Ils concernent une large partie de la bordure des zones humides de Jarry.

Mardi 2 février, l'ONF et ses partenaires présentent le lancement de cette action de protection de la forêt marécageuse de Jarry à 11H30, mairie annexe de Baie-Mahault à Jarry; puis 12H00, aux abords de la forêt marécageuse (visite de terrain)

<u>Une action « phare » du projet de coopération régionale relatif à la protection et à la valorisation des Zones Humides Littorales de l'espace Caraïbe.</u>

Le projet Interreg Zones Humides Littorales de la Caraïbe a été validé 2009, après plus de trois années d'instruction. Cette opération réunit derrière des objectifs communs de protection et valorisation de ces écosystèmes plus de dix partenaires, institutionnels, associatifs et des collectivités. **Les trois DFA** (Guadeloupe, Guyane, Martinique) ainsi que **trois pays caribéens** (Cuba, Porto-Rico et Venezuela) sont directement impliqués.

De multiples **enjeux** justifient la préservation de ces milieux :

- protection des **écosystèmes devenus rares** dans les Antilles, rôles de filtre et de nurserie :
- protection du littoral face aux **risques naturels** (houle cyclonique, inondation...) et indicateur des effets du **changement climatique** ;
- enjeu économique et social : pêche, chasse, écotourisme, agrosylviculture...

Ainsi, **10 actions emblématiques** se dérouleront pendant les deux années du projet et concernent différents domaines : des programmes de recherche sur l'avifaune, la restauration d'une forêt marécageuse, la réalisation d'une base documentaire de référence sur les zones humides, la réalisation d'un kit pédagogique à base de films documentaires pour sensibiliser les jeunes de la Caraïbe, la mise en ligne d'un site Internet dédié à cette thématique...

Le 2 février, journée mondiale des zones humides

Chaque année le 2 février, **la Journée mondiale des zones humides** est célébrée pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar.

Depuis 1997, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des groupes de citoyens à tous les niveaux de la société profitent de l'occasion pour lancer des actions de sensibilisation du public aux valeurs et aux avantages des zones humides en général, et de la Convention de Ramsar en particulier.

Plus d'infos en téléchargeant la <u>brochure officielle</u> de la journée mondiale des zones humides 2010 : http://www.ramsar.org/pdf/wwd/10/wwd2010_aa_leaflet_f.pdf



Pour plus d'information vous pouvez contacter :

- Samuel Lardeux 0690 638 349 ou Mylène Musquet - Valentin 0690 473 732